

Conseil Portuaire du 27.03.2023

Pointe Rouge

Métropole Aix-Marseille-Provence

Étaient présents dans la salle

Monsieur Didier REAULT, Président du Conseil Portuaire

Monsieur Philippe LEFORT, Directeur des Ports – DDPP

Monsieur Lionel ROSSI – Adjoint au Directeur des Ports - DDPP

Madame Audrey LAGRENE, Chef de Service Equipements Portuaires et Valorisation des Ouvrages – DDPP

Madame Isabelle DEMARLE, Cher de Service Gestion des Contrats – DDPP

Monsieur Loïc KERDUEL, Chef de Service Capitaineries – DDPP

Monsieur Louis RAYNAL, Chargé de missions Jeux Olympiques - DDPP

Conseillers portuaires

Monsieur Pierre-André D'AMICO, Maître de Port de la Pointe Rouge - Titulaire

Monsieur Christian RAFFY, représentant les navigateurs de plaisance – Titulaire

Monsieur Michel SEMERIVA, représentant les navigateurs de plaisance – Titulaire

Monsieur Albert GAGLIARDONNE, représentant les associations sportives et touristiques – Titulaire

Monsieur Julien TAVERNIER, représentant les associations sportives et touristiques – Suppléant

Monsieur Bernard DI NACERA, représentant les associations sportives et touristiques, Suppléant

Monsieur Jean-Claude DUSSERE, représentant les navigateurs de plaisance – Suppléant

Monsieur Yves GALLY, représentant les navigateurs de plaisance – Suppléant

Excusé et représenté :

Monsieur Jean-Michel GIACCONE, représentant les navigateurs de plaisance, Titulaire
Représenté par Monsieur Jean-Claude DUSSERE.

La séance est ouverte à 14 heures 20

Didier REAULT ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence.

Christian RAFFY prend la parole pour indiquer qu'une motion préalable de la FSN a été déposée le matin même pour demander un retour à la situation antérieure concernant l'organisation des Conseils Portuaires. Les plaisanciers et professionnels associés souhaitent une convocation avec des éléments plus précis pour mieux préparer les sujets et un compte rendu plus complet, reprenant les noms et les propos des différents intervenants. Une copie est jointe au présent compte-rendu.

Didier REAULT répond qu'un verbatim serait trop chronophage mais que la restitution des prises de position de chacun sera la plus complète possible. Il donne également droit à la demande d'un ordre du jour détaillé, reprenant le compte rendu de la réunion précédente.

Il indique avoir pris note de la déclaration de la FSN 13 le matin lors du Conseil Portuaire du Frioul. L'objectif étant effectivement, collectivement, que les retranscriptions des débats ne donnent pas lieu à différentes interprétations.

Christian RAFFY acquiesce et indique que la FSN 13 est prête à discuter de modalités plus adaptées si besoin.

Didier REAULT rappelle que le but est que les représentants portuaires puissent faire des remarques en fonction des comptes rendus et les transmettre entre les Conseils Portuaires.

Il propose de passer à l'ordre du jour.

l) Point sur les travaux 2022

Audrey LAGRENE présente les différents travaux réalisés :

- ✓ mise en sens unique de la voie intérieure du port avant l'été ;
- ✓ remplacement en totalité du système de vidéosurveillance ;
- ✓ beaucoup de travaux liés aux Jeux Olympiques, financés par des subventions (budget général) : mise en sécurité du marquage de la mise à l'eau ;
- ✓ reprise du revêtement le long du quai est, qui continue en 2023 jusqu'à la panne des navettes.

Elle demande s'il y a des remarques concernant ces différents travaux.

Christian RAFFY fait une remarque générale sur les délais d'intervention en cas de problèmes. Il évoque une serrure détériorée sur l'accès au ponton, toujours pas réparée après une semaine. Egalement des semaines sans éclairage public, ce qui est incompréhensible pour les plaisanciers et frôle selon lui l'incongruité. Il se réjouit que le lampadaire fonctionne désormais mais indique, après en avoir échangé avec les pompiers le samedi précédent, qu'il reste un problème, la borne ne tient pas.

Pierre-André D'AMICO s'étonne du lien fait avec les marins-pompiers. Il indique avoir fait changer le candélabre et que la borne est commandée. C'est la Capitainerie qui engage et gère ce type de travaux.

Christian RAFFY répond qu'en tant que conseiller portuaire – donc pour tout ce qui concerne le port hors DSP –, il a des liens étroits avec la SNSM, située juste en face de son bateau. Les marins-pompiers étaient heureux d'informer le Conseil Portuaire que le

lampadaire fonctionne. Concernant la borne, le problème est donc résolu et il se propose de les informer, à moins que Pierre-André D'AMICO souhaite s'en charger.

Pierre-André D'AMICO répond qu'ils sont au courant, la borne ayant été réparée en attente d'être changée.

Christian RAFFY relève que ce n'est pas la peine de monter les choses en épingle.

Didier REAULT note que les sujets sont clairs et évoqués en Conseil Portuaire. Il rassure Christian RAFFY sur le fait que la Métropole réagit au plus vite, même si parfois les choses peuvent être plus compliquées.

Depuis quelques mois, les choses vont dans le bon sens avec notamment l'arrivée dans la Direction des Ports d'un nouveau Directeur délégué. Ce dernier a une expérience du milieu maritime et notamment des occupations portuaires, en tant qu'ex-Directeur départemental des Territoires et de la Mer. La Métropole se professionnalise, les agents sont de plus en plus impliqués et réactifs. Elle a bien entendu besoin des conseillers portuaires et l'objectif est de travailler ensemble.

Il souhaite ensuite recueillir l'avis sur les différents travaux réalisés.

Christian RAFFY s'interroge sur la remarque ajoutée au compte rendu du pré-conseil sur le fait qu'il reviendrait aux sociétés nautiques de gérer serrures et portails. Il indique que, bien sûr, la discussion est toujours ouverte. Mais si cette responsabilité leur incombe, il faudrait leur transmettre un appareil conforme aux normes afin qu'en cas de coupure de courant, les serrures ne restent pas fermées et les gens bloqués sur les pontons.

Audrey LAGRENE rappelle que le système de portail choisi l'a été en concertation. Il y avait deux solutions : soit des ventouses qui se libèrent en cas de coupure d'électricité – option refusée pour ne pas donner accès à l'ensemble des bateaux –, soit le système en place qui ne libère pas les portes. Les clés des serrures ont été distribuées à l'ensemble des sociétés nautiques. Le système, qui semble ne pas convenir, a donc bien été discuté ensemble avant de retenir la prestation.

Christian RAFFY indique qu'il était prévu que l'installation des prestataires soit complète, avec un système permettant de maintenir une ouverture possible, comme dans les blocs de sécurité ; et une condamnation à partir du moment où il n'y a plus personne sur les pontons. C'est une chance qu'il n'y ait jamais eu d'accident sur les pontons en cas de coupure de courant. La structure en charge de la gestion de la porte serait responsable. Il indique être d'accord pour la prise en charge de cette responsabilité, mais à condition que le système soit convenable.

Il rappelle que le système de digicodes avait été mis en place parce que presque tout Marseille avait les clés. Idem avec les codes, d'où le fait qu'ils avaient applaudi la mise en place de cartes pour l'ouverture des portails.

Audrey LAGRENE précise que le système retenu n'est pas celui préconisé par la Métropole. Une réunion sur site avait eu lieu, qui a conduit à ce choix.

Christian RAFFY ne se souvient pas y avoir participé.

Audrey LAGRENE lui confirme qu'il était bien présent.

Didier REAULT indique que le problème ne sera pas résolu aujourd'hui, mais qu'il faudra trouver une solution.

Christian RAFFY propose d'en débattre prochainement, toutes les sociétés nautiques étant concernées par le problème.

Didier REAULT indique avoir bien compris la question.

Jean-Claude DUSSERRE intervient pour signaler que, pour la sécurité de tous, dans toutes les copropriétés des ventouses sont présentes : si demain, il y a le feu sur le ponton, on ne peut plus sortir de la panne. Idem, quand la lumière reste éteinte des jours et des jours, il y a des risques d'accident et de tomber à l'eau.

Pierre-André D'AMICO répond qu'en attendant, des clés ont été distribuées.

Christian RAFFY répond ne pas savoir à qui, ils ne les ont pas.

Pierre-André D'AMICO indique avoir des doubles et s'occupe de faire refaire des clés. Il va les redistribuer, est certain de l'avoir déjà fait et se souvient qu'il lui manquait celles de la panne 17, ce à quoi on lui avait répondu qu'elles avaient déjà été récupérées pendant le chantier. En attendant, il suggère d'installer une boîte à clés à la sortie de la panne, ce qui permettrait au moins en cas de problème de l'ouvrir pour récupérer la clé de sortie.

Christian RAFFY note qu'il ne faut pas que ce soit un motif pour prolonger le délai.

Pierre-André D'AMICO répond que les serrures ne seront pas changées demain.

Christian RAFFY propose d'en rester là ce jour pour ne pas perdre de temps, de prévoir une réunion pour trouver une solution et d'en faire un compte rendu pour ensuite avancer.

Didier REAULT relève que cela va coûter de l'argent.

Jean-Claude DUSSERRE indique qu'il fallait mettre un autre système dès le début.

Didier REAULT rappelle que lui n'était pas présent.

Pierre-André D'AMICO précise que, pour le moment, des clés seront redistribuées et des boîtes à clés avec un code, installées.

Didier REAULT propose de poursuivre l'ordre du jour.

II) Programmation des travaux pour 2023

Audrey LAGRENE indique qu'est prévu le réaménagement de la Capitainerie. Une consultation est en cours pour un démarrage des travaux en septembre.

Philippe LEFORT précise que le financement est assuré à 80 % par le Fonds JO du Département.

Christian RAFFY souhaite des précisions sur les travaux prévus.

Audrey LAGRENE répond qu'il s'agit du réaménagement notamment PMR de la Capitainerie. Sont également prévus le réaménagement des sanitaires et une extension avec création d'une vigie et d'un espace plus confortable pour les agents de la Capitainerie.

Christian RAFFY demande si l'accueil PMR demandé au rez-de-chaussée est prévu.

Audrey LAGRENE confirme que oui.

Sont également prévus :

- ✓ la clôture de la panne 11 ;
- ✓ le remplacement de la pompe à eaux noires gérée par le responsable de la station de ravitaillement ;
- ✓ La réfection du muret du CNPRS (travaux déjà réalisés) ;
- ✓ le contrôle des chaînes mère du corps-mort de la panne 17 qui avait été demandé ;
- ✓ l'étanchéité de l'APIPR (travaux déjà réalisés) ;
- ✓ le remplacement du moteur du portail d'accès à la Capitainerie.

Christian RAFFY se réjouit concernant le corps-mort de la panne 17, en lien avec des faits rapportés lors du dernier Conseil Portuaire, qu'il préfère ne pas révoquer.

Didier REAULT remarque que l'important est qu'il soit doublement content, d'avoir eu raison et d'avoir satisfaction.

III) Questions diverses

Michel SEMERIVA intervient pour indiquer qu'un problème avait été signalé concernant le dépôt des huiles usagées de vidange dans la Capitainerie, qui nécessite d'y aller à pied pour ne pas payer le parking de l'YCPR. Il demande si cela a été résolu.

Philippe LEFORT explique que la Métropole est en train de travailler avec le délégataire pour changer le mode de billetterie et la mettre en extérieur, ce qui permettrait de gérer des contremarques. Cela nécessite de modifier la DSP, ce qui est un peu compliqué.

Michel SEMERIVA indique que c'est un réel problème.

Jean-Claude DUSSERRE fait remarquer que les gens prennent le sens interdit.

Didier REAULT répond que la Métropole est en train de voir avec le délégataire pour trouver un arrangement qui ne passe pas par un avenant, ce qui prendrait du temps.

Christian RAFFY propose une solution temporaire comme la remise de jetons.

Sur le sujet des déchets ménagers, il rappelle qu'une modification législative est prévue l'année prochaine. Il demande si une concertation est prévue, la Métropole étant concernée au premier chef.

Loïc KERDUEL indique qu'il faudrait s'organiser avec la Direction de la Propreté et du Cadre de Vie pour voir ce qui est prévu sur la commune. Par extension, ils utiliseront le fonctionnement mis en place. Il demande à **Christian RAFFY** s'il parle des déchets compostables.

Christian RAFFY répond qu'il s'agit de tous les déchets, compostables, recyclables, etc. Il note qu'un des deux containers déposés à l'entrée du petit parking n'est plus en place.

Pierre-André D'AMICO explique ne pas gérer les containers et ne pas avoir eu de retour à ce sujet.

Philippe LEFORT propose de contacter la Direction concernée et de prévoir une séance de travail, comme cela avait été déjà évoqué, pour travailler ensemble à une solution exemplaire.

Christian RAFFY confirme que les agents sont toujours disposés et se rendront disponibles.

Didier REAULT souligne que le ramassage des déchets est un vrai sujet sur l'ensemble des ports et qu'ils vont devoir y travailler également sur les autres sites.

Il demande s'il y a d'autres remarques.

Christian RAFFY répond que la pompe à eau noire va être un vrai problème et suggère d'évoquer le sujet en dehors du Conseil Portuaire, pour pouvoir continuer à avoir des ports propres et des pavillons bleus.

Audrey LAGRENE rappelle qu'il s'agit d'un problème de fond. Elle donne l'exemple du Lavandou, où une pompe a été installée à l'entrée du port mais n'est pas utilisée. Les habitudes des plaisanciers doivent changer.

Christian RAFFY confirme que les habitudes datent d'une cinquantaine d'années et qu'il reste aujourd'hui des progrès à accomplir nécessitant la participation de tous. Les gens ne savent même pas que les équipements existent.

Philippe LEFORT note l'importance de mieux communiquer.

Didier REAULT suggère de travailler avec l'Union des Ports de PACA pour commencer et de réfléchir sur des supports de communication.

Philippe LEFORT propose de travailler également déjà avec le Conseil Portuaire sur la pédagogie, la signalétique et la mise en place de campagnes de communication.

Didier REAULT propose de mettre un document spécifique dans les contrats d'emplacement.

Pierre-André D'AMICO précise que, pour chaque panne, une vitrine a été commandée, le marché est en cours de signature. Cela permettra un affichage.

Philippe LEFORT indique qu'il faut utiliser les contacts de chacun avec les adhérents.

Didier REAULT pense qu'il est nécessaire d'avoir toutes les adresses mail des plaisanciers, ce qui permet de leur envoyer à chacun une information.

Bernard DI NACERA, sur le sujet de la signalétique, rappelle qu'avait été évoqué lors d'un Conseil Portuaire l'affichage d'un panneau précisant les entreprises présentes sur le port.

Pierre-André D'AMICO n'est pas certain que cela se fasse. Cela avait été réalisé pour le petit espace des voiles légères, avec une carte des emplacements numérotés, le nom de l'entité et le numéro de téléphone. Cela lui semble très compliqué pour l'ensemble des ports.

Bernard DI NACERA indique qu'il est difficile de se repérer dans le port.

Pierre-André D'AMICO précise que les panneaux doivent respecter la charte graphique de la Métropole.

Didier REAULT souligne que, plus largement, qu'il faut mettre en place une signalétique visible. Il faut y réfléchir ensemble.

Julien TAVERNIER rappelle qu'au-delà des problèmes de communication, il existe des problèmes de fond à traiter concernant les eaux noires et grises. Les équipements ont des embouts différents, ce qui est un frein à l'utilisation. Une réflexion globale doit être menée sur le sujet.

Il prend l'exemple de Cassis, où des équipements et de la communication ont été mis en place, sans que les comportements changent. Il faut standardiser les équipements pour faciliter leur utilisation.

Christian RAFFY suggère d'inviter le Parc national dans le cadre de ces réflexions.

Julien TAVERNIER indique que c'est une réflexion à mener effectivement sur l'ensemble des aires protégées.

Didier REAULT pense possible de faire une nouvelle sensibilisation auprès des plaisanciers.

Christian RAFFY reste à disposition.

Didier REAULT indique que la Métropole va essayer de communiquer auprès des tributaires d'emplacement, par l'intermédiaire des contrats ou des adresses mails, et suggère aux gestionnaires de port et du Parc des calanques de se mettre en lien pour relayer également. Il propose de se rapprocher de l'Union des Ports pour voir s'ils ont déjà une base de communication ou un retour d'expérience sur d'autres ports.

Il interroge sur d'éventuels autres sujets.

Christian RAFFY évoque l'arrêté sur l'eau et l'état de la réflexion.

Philippe LEFORT répond qu'une rencontre est prévue avec la DDPM en fin de semaine. Il est demandé que l'arrêté soit plus détaillé notamment pour les ports. L'UPACA sera également présente pour en discuter avec l'ensemble des acteurs. La réponse sera certainement crantée, avec plusieurs niveaux de réponse pour ne pas partir sur une interdiction globale et totale ; mais vu la sécheresse actuelle, la saison risque d'être compliquée.

Jean-Claude DUSSERRE relève que la Durance n'est pas encore asséchée.

Philippe LEFORT indique que c'est l'Huveaune qui est problématique.

Didier REAULT précise que la Métropole n'a pas droit au chapitre concernant la mise en place d'un arrêté. Elle a entrepris des analyses avec la SMAVD concernant les risques de sécheresse sur les bassins Durance et Verdon, qui permettront de pouvoir proposer des scénarios d'action au Préfet à partir de début avril.

Il indique également que le bassin versant de l'Huveaune, qui est très asséché, est en jeu. De la pédagogie vis-à-vis de l'ensemble des habitants est nécessaire, de la part de toutes les collectivités et structures concernées. La situation sera de plus en plus tendue, avec un risque d'incompréhension à anticiper.

Jean-Claude DUSSERRE rappelle qu'une interdiction a été mise en place jusqu'au 15 décembre, remise en place le 14 février jusqu'au mois d'octobre.

Didier REAULT répond que chacun prend conscience – et personne n'est fautif – que la période d'abondance est terminée. Il faut être dans une logique de meilleure gestion et tout le monde est en train de s'adapter. Cela va se faire dans les années qui viennent, parce que cela va être très compliqué, dans la prise de décision comme dans l'acceptation des gens. Il faut être prudents car, certes, dans la Durance il y a de l'eau, mais le niveau à Serre-Ponçon est déjà assez bas.

Christian RAFFY pense qu'il faut arriver à du pragmatisme et s'appuyer sur l'expérience de l'année dernière où des « professionnels » passaient la soirée à arroser leurs bateaux

alors qu'on interdisait aux plaisanciers à côté d'utiliser l'eau. Cela pose problème et il se dit prêt pour aider à le résoudre.

Pierre-André D'AMICO explique que des loueurs sauvages rentrent dans le port le soir et se servent de places vacantes pour aller rincer leur bateau. La situation est connue mais la Capitainerie ferme à 19 h et les agents ne sont pas toujours présents sur le ponton.

L'été dernier la Capitainerie a essayé de fermer au maximum l'eau. Les plaisanciers n'étaient pas contents, donc les bornes ont été réouvertes une à une et en demi-flux. Quand les loueurs sauvages rinçaient, les plaisanciers rinçaient aussi. Personne n'a joué le jeu l'année dernière sur l'arrêté de sécheresse.

Christian RAFFY précise que cela ne concerne pas que les gens qui venaient en catimini.

Didier REAULT note que tout le monde a des progrès à faire. Il y a encore des excès des uns et des autres, mais la situation est suffisamment grave pour une prise de conscience collective. Il faut tous être en capacité de faire passer les messages.

Michel SEMERIVA rappelle que c'est un problème général en Méditerranée. Il est très rare d'avoir autant d'eau qu'ici. À Porquerolles par exemple, l'eau est fermée la nuit et il est interdit de rincer à grande eau son bateau. Il suggère de se rapprocher d'autres ports de Méditerranée pour voir comment est géré le problème de l'eau, qui est récurrent et ancien.

Didier REAULT est d'accord. Effectivement, la situation est passée de l'abondance au besoin d'une meilleure gestion. C'est une transition pas forcément facile à comprendre pour tout le monde. D'autres l'ont fait depuis longtemps par nécessité. C'est pour cela que la Métropole a repris contact avec l'UPACA, pour un meilleur partage d'expériences. Il faudra être davantage vigilants et carrés sur l'utilisation de l'eau et passer les messages.

Pierre-André D'AMICO complète en disant que, s'il le faut, il sera nécessaire de faire de la police portuaire.

Didier REAULT confirme qu'effectivement, si les comportements inadaptés perdurent malgré la sensibilisation, on ne pourra pas laisser faire.

Pierre-André D'AMICO a proposé avec la capitainerie de créer des horaires d'ouverture, 1h le matin et 1h le soir. Il indique avoir pris la responsabilité de fermer l'eau quand il y a eu l'arrêté préfectoral, en accord avec le règlement de police demandant de le faire respecter. Mais des plaisanciers se permettent de réouvrir.

Christian RAFFY préfère que l'on parle d'usagers, pas de plaisanciers.

Didier REAULT indique que tout le monde a besoin de se mettre à niveau sur le sujet et que, si cela n'est pas compris, un point spécial sera fait. Il propose de faire remonter à Philippe LEFORT les dysfonctionnements pour pouvoir aussi être tenu informé.

Christian RAFFY souhaite être informé avant toute promulgation de décision pour pouvoir apporter un ressenti et voir comment la relayer ensuite.

Didier REAULT rappelle qu'il s'agit d'un arrêté préfectoral.

Christian RAFFY explique la nécessité de consensus – ce que les Présidents de Sociétés nautiques ne contrediront pas. Il indique avoir contacté Mme BARTOLO, représentante des régies directes – qui n'a pu se libérer pour la réunion –, et être en phase avec elle sur le sujet. Une décision couperet serait accueillie avec violence, en revanche, si consensus, elle sera acceptée par la majorité, même s'il reste toujours des réfractaires.

Pierre-André D'AMICO rappelle que le couperet n'est pas venu de la capitainerie mais d'un arrêté préfectoral.

Didier REAULT et Didier RAFFY disent ne pas mélanger les choses.

Didier REAULT, dans le cas de figure d'un arrêté préfectoral, propose de réunir les conseillers portuaires, charge à eux de l'expliquer et de relayer aussi ensuite à leurs sociétaires.

Christian RAFFY indique qu'ils s'y sont engagés.

Jean-Claude DUSSERRE confirme avoir relayé l'an dernier tous les arrêtés préfectoraux.

Didier REAULT rajoute qu'il faut aussi être en capacité d'expliquer, d'où l'information qui sera faite par la Métropole. Il y a des relais à prendre.

Il questionne sur d'autres éventuels sujets.

Un intervenant [01:02:40] questionne sur la sécurité des portails.

Pierre-André D'AMICO fait remarquer que 20 000 euros l'an dernier ont déjà été dépensés pour la réparation des portails. Les portails sont restés ouverts cet hiver et il a été demandé qu'ils soient remis en service le 30 avril. Il mentionne des dégradations permanentes, il suffit de pas grand-chose, malgré le gardiennage.

Bernard DI NACERA indique que des gens rentrent et sortent, mais que le gardien ne se permet pas forcément d'intervenir, même s'il y a eu des améliorations.

Didier REAULT répond qu'il s'agit parfois de grande délinquance et le gardien, ne sachant pas sur qui il tombe, ne va pas risquer sa vie.

Michel SEMERIVA indique que l'on change de prestataire cette année pour le gardiennage, dans le cadre d'un marché métropolitain. Il ne s'agira plus d'Onet mais de Provence Europe Sécurité, avec le même dispositif de surveillance demandé. La consigne donnée est de faire sortir les véhicules à l'intérieur. Ne peuvent rentrer que ceux qui ont la carte, donc les usagers du port. Une nouvelle prestation est également demandée, avec un rondier qui passera la nuit de 21 h à 6 h, sur les pontons de la partie sud jusqu'à la digue nord.

Christian RAFFY évoque également le sujet de la récupération auprès des assurances des éléments détériorés. Il demande si la question de la borne de dépôt a avancé.

Pierre-André D'AMICO répond que non.

Christian RAFFY rappelle que l'an dernier, une voiture est rentrée dans un poteau de la barrière de la mise à l'eau. La voiture a été identifiée, il se demande s'il y a eu des poursuites.

Pierre-André D'AMICO indique avoir fait une pré-plainte en ligne, mais n'a pas pris le temps de suivre le dossier.

Didier REAULT demande si la borne va être changée, ce qui lui est confirmé.

Christian RAFFY suggère d'essayer de relancer les poursuites avec l'assureur. La borne est entièrement à changer.

M. Didier REAULT doit quitter la réunion et prend congé.

IV) Point d'info sur les Jeux Olympiques – Test Event

Philippe LEFORT donne la parole à Louis RAYNAL pour une présentation du dispositif des Jeux Olympiques.

Louis RAYNAL indique que, sur le port de la Pointe Rouge, il n'y a pas de changement majeur par rapport aux années précédentes ; si ce n'est qu'un cap a été franchi dans le pilotage de ce qui se fait sur site par l'équipe en charge des JO à la Métropole, beaucoup plus active dans le lien avec les clubs et les équipes. Il n'y a pas de changement particulier au niveau des usages et des réglementations sur le site de la Pointe Rouge. Les mises à l'eau se font au même endroit. Les clubs n'ont pas eu l'autorisation d'accueillir davantage d'équipes pour ne pas nuire, justement, à la bonne cohabitation des usages sur le site. La saison va être assez intense, un peu plus longue que l'année dernière, différente en termes de planning, mais sera très similaire au final.

Il interroge sur d'éventuelles questions.

Pierre-André D'AMICO précise que l'accès à la rade sera limité pendant la douzaine de jours concernés.

Philippe LEFORT ajoute que, pendant les Test Event, la configuration sera la même que pendant les Jeux Olympiques. Il indique attendre les arrêtés d'utilisation pendant la période du 7 au 16 juillet, de 8 h à 20 h, qui seront effectivement restrictifs sur la période.

Louis RAYNAL précise que, contrairement aux dernières épreuves olympiques qui prévoyaient une fermeture totale des plans d'eau, des solutions ont été réfléchies pour tous les ports. À la Pointe Rouge, un chenal sera posé avec des bouées de marque spéciale – parallèles à la ligne des bouées de 300 m – à emprunter entre 5 et 10 nœuds pour rejoindre les calanques. Cela devrait être annoncé, c'est soumis à modification et à décision du Préfet. Hormis de 8 h à 20 h, sur la période, les mouillages seront interdits mais les usages pourront reprendre.

Christian RAFFY demande si une autorisation a été demandée à la Commission nautique locale pour le balisage.

Louis RAYNAL indique que cela a certainement été fait par la société en charge.

Julien TAVERNIER pense que c'est la société en charge de l'installation qui prendra la décision et pas la Commission nautique. Il s'agit simplement d'une autorisation temporaire pour un événement, qui ne justifie pas l'aval de la Commission nautique.

Michel SEMERIVA demande si le Conseil a une idée du nombre de véhicules supplémentaires à la Pointe Rouge pendant la période, le stationnement et les encombrements étant déjà un problème hors JO. Une modélisation de la circulation a-t-elle été réalisée sur la période ?

Louis RAYNAL répond que, sur la période précise du 7 au 16 juillet, tous les lancements des moyens nautiques pour le Test Event se feront depuis la marina du Roucas blanc. Depuis la Pointe Rouge, des entraînements continueront, mais ils devront également respecter la zone d'exclusion. La rade va être réservée aux équipages sélectionnés pour le Test Event, ce qui ne représente pas du tout la totalité des athlètes présents à Marseille, avec donc un important report des personnes et des matériels vers la marina.

Philippe LEFORT complète concernant le nombre de véhicules sur la Pointe Rouge, il devrait être proche de l'année dernière. On n'autorise pas plus d'équipes à venir s'entraîner.

Lionel ROSSI indique qu'il y en aura même moins.

Louis RAYNAL indique pour information qu'une partie des équipes basées à la Pointe Rouge sera reçue sur le centre d'entraînement du Frioul.

Sur la période du 7 au 16 juillet, il y aura quand même en amont des mouvements de containers assez importants entre la Pointe Rouge et la marina, et de la marina à Pointe Rouge suite au Test Event. Une réflexion est menée fin de savoir comment mutualiser ces mouvements pour ne pas saturer le site. Cela devrait être programmé tôt le matin ou tard le soir.

Christian RAFFY a constaté l'année dernière que des véhicules avec remorques transportant des engins flottants n'arrivaient pas à sortir au niveau de la station- service. Ils sortaient de la chaussée et empruntaient la voie en contresens pour ressortir plus loin. Il demande s'il y a connaissance de ces problèmes et si des solutions ont été envisagées.

Louis RAYNAL répond que les problèmes sont les mêmes que pour n'importe quel plaisancier ou quiconque avec son véhicule et sa remorque.

Christian RAFFY remarque que les remorques sont plus longues que les remorques usuelles.

Louis RAYNAL indique qu'elles ne sont pas différentes. Elles sont même moins lourdes et plus étroites et n'ont pas plus d'emprise sur la route, même si les équipements sportifs transportés sont peut-être un peu plus hauts.

Christian RAFFY précise qu'il s'agissait de rameurs dans le cadre d'une compétition.

Louis RAYNAL répond que, dans ce cas, il n'y a aucun lien avec les JO.

Christian RAFFY explique que ces engins étaient comparables à des semi-remorques. Le problème va se poser de la même façon pour les containers évoqués qui auront des difficultés à être déplacés. Il alerte sur le sujet.

Louis RAYNAL indique que, cette année, les mouvements de containers vont être effectués par le nouveau partenaire de Paris 2024 et pas par des sociétés mandatées directement par les équipes. Il s'agit d'une filiale de la CMA-CGM, qui sera certainement plus regardante des usages et des modalités du site.

Alain ROSSI revient sur le problème signalé concernant les rameurs et indique qu'il faut les identifier et leur parler. Mais c'est sans lien avec les JO.

Christian RAFFY confirme qu'il s'agit d'une compétition internationale qui avait eu lieu au niveau de l'Y. Une réglementation de la circulation aurait dû être faite. Il faut le prévoir pour d'autres occasions à venir.

Philippe LEFORT propose, compte tenu du départ du Président et ayant terminé le point sur les JO, de clôturer le Conseil Portuaire.

Il remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 15 heures 25.